

Bulletin d'inscription

Rando VTT et pédestre du CŒUR

Nom

Prénom Age

Adresse

Ville Code postal

Cochez la rando choisie :

Rando VTT	Rando Pédestre	Repas
27 kms	10,4 kms	accompagnant
<input type="checkbox"/> 17€	<input type="checkbox"/> 14€	<input type="checkbox"/> 7€

Partie du règlement de la rando du COEUR

1. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
2. Le port du casque, d'une frontale et/ou d'un éclairage VTT est obligatoire.
3. Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
6. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
7. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
8. Il est strictement interdit de jeter des détritres dans la nature (des poubelles sont prévues à cette effet aux ravitaillements).
9. La participation à la rando vtt implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, et ne faire l'objet d'aucune contre-indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité.

Signature :

Signature des parents pour les mineurs :

Bulletin d'inscription

Rando VTT et pédestre du CŒUR

Nom

Prénom Age

Adresse

Ville Code postal

Cochez la rando choisie :

Rando VTT	Rando Pédestre	Repas
27 kms	10,4 kms	accompagnant
<input type="checkbox"/> 17€	<input type="checkbox"/> 14€	<input type="checkbox"/> 7€

Partie du règlement de la rando du COEUR

1. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
2. Le port du casque, d'une frontale et/ou d'un éclairage VTT est obligatoire.
3. Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
6. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
7. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
8. Il est strictement interdit de jeter des détritres dans la nature (des poubelles sont prévues à cette effet aux ravitaillements).
9. La participation à la rando vtt implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, et ne faire l'objet d'aucune contre-indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité.

Signature :

Signature des parents pour les mineurs :